COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 11-2021 - Séance du 29 mars 2021 - Orale

Haltes MVR de Clies et Vevey-Vignerons

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Par courrier daté du 17 mars 2021, MVR a informé votre municipalité que la halte de Clies faisait l'objet depuis sa fermeture de déprédations répétées de vandales non identifiés. En plus de tags, la halte et ses abords se retrouvent ainsi régulièrement jonchés de briques, d'éclats de verre et de pièces métalliques arrachées et potentiellement dangereuses. Dès lors et pour des raisons à la fois de sécurité et d'image, l'entreprise procédera prochainement au démontage du mobilier de quai tels que les abris, bancs, poubelles et distributeurs à billets.

Par ce même courrier, MVR nous a annoncé que les deux recours déposés contre le permis de construire délivré par l'Office Fédéral des Transports (OFT) pour la nouvelle halte MVR Vevey-Vignerons à quelques centaines de mètres en aval ont été rejetés par le Tribunal Fédéral administratif en date du 29 octobre 2020, décisions entre temps entrées en force. Cette procédure qui aura duré 3 ans a eu pour conséquence que les moyens financiers à disposition pour sa réalisation ont été attribués par l'OFT à d'autres infrastructures. Ce projet devra ainsi être intégré à la prochaine période de financement à discuter avec l'OFT et le canton de Vaud, si bien qu'à ce jour, aucune date de début des travaux ne peut vous être communiquée.

La municipalité regrette bien évidemment ce nouveau délai généré par des recours jugés par le TF comme irrecevables, dont l'un en provenance d'habitants du quartier eux-mêmes, privent tous les habitants de Clies et Montéliza d'une desserte TP de proximité avec le village et ce pour une durée indéterminée. Elle prendra prochainement contact avec la Direction MVR afin d'obtenir des informations complémentaires.

Nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic — Le secrétaire

A. Bovay — J. Steiner

MUNICIPALITE DE ST-LEGIER - LA CHIÉSAZ

St-Légier-La Chiésaz, le 27 mars 2021

M. D. Epp, municipal délégué

Bureau du conseil communal (si communication orale)